

CONSEIL MUNICIPAL

du 06 décembre 2021

Notre compte-rendu et nos commentaires

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté

1 - INDEMNITES DE GARDIENNAGE

La législation prévoit qu'une indemnité peut être allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

Conformément aux textes, le conseil municipal reconduit à Jean Robert MINKOKO MBONG ASIN, curé de Martel, la somme de 479,86€ au titre d'indemnité de gardiennage des églises de Martel, Gluges, Louchapt et Murel.

2 - CONVENTION D'INTERVENTION ADRESSAGE - SDAIL

Le conseil municipal avait déjà validé le principe d'adressage sur la commune de Martel (numérotation des rues) confié au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL).

La convention proposée par le SDAIL pour accompagner la commune de Martel est adoptée Kevin Paterne est désigné comme correspondant.

3 - ECLAIRAGE PUBLIC – DELEGATION DE COMPETENCES AU TERRITOIRE D'ENERGIE LOT

La Territoire d'Energie du Lot (TE46) regroupe les 340 communes du département pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité. Conformément aux statuts du TE46, approuvés par arrêté préfectoral du 20 décembre 2011, cette délégation s'appliquera au développement, au renouvellement, à la maintenance et au contrôle des installations et réseaux d'éclairage public, dans les conditions fixées par le règlement détaillé d'exercice de la compétence voté le 14 juin 2012 par le TE46. Le TE46 s'engage également à apporter conseil et assistance à la commune, à émettre des avis techniques pour l'intégration des projets réalisés par des tiers, à gérer les Demandes de projets de travaux (DT) et les Déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) liées au réseau d'éclairage public, et enfin à établir un rapport annuel d'exploitation pour chaque commune concernée.

La délégation de compétences est approuvée par le conseil municipal

Notre commentaire :

La gestion de l'éclairage public et plus généralement la question de la consommation énergétique sont un enjeu majeur, tant pour des finances publiques que pour l'environnement. C'est pourquoi nous avons proposé que le travail d'évaluation et de la réduction de l'éclairage nocturne puissent faire l'objet d'un partage en commission de développement durable. Cette demande a été validée sur une forme qui reste à définir.

4 - DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA BANQUE DES TERRITOIRES – ETUDE ARAC

La commune de Martel a sollicité la SPL ARAC Occitanie pour conduire une étude sur certains bâtiments communaux afin de lui permettre d'avoir une meilleure connaissance de l'état de ces propriétés et d'être en capacité d'anticiper les affectations futures de ce patrimoine et de le valoriser.

L'étude est prévue sur cinq bâtiments : l'ancien hospice, l'internat du collège, le gymnase, l'école primaire et le palais de la Raymondie.

Notre commentaire :

La démarche est intéressante et nous avons demandé que le presbytère soit ajouté à cette étude. En effet, il s'agit d'un bâtiment important susceptible de s'intégrer dans de futurs projets. Les débats ont montré une convergence d'idée et le Maire va examiner cet ajout.

L'internat dépendant du département, nous sommes étonnés qu'il figure sur la liste. Le maire explique que la rénovation du collège aura lieu sur un site unique et que le bâtiment de l'internat pourrait être rétrocédé à la commune.

On notera que le département et le maire actent ainsi définitivement la fermeture de l'internat avec toutes les conséquences sur l'avenir du collège et le développement de Martel.

Enfin, le dojo vétuste et amianté pourrait ne pas être conservé après la construction d'un neuf attenant au nouveau gymnase.

Le montant de cette étude s'élève à 31 250 € HT (soit 37 500,00 € TTC) et devrait être couvert à 50 % par des subventions

Le conseil municipal valide l'étude

5 - AVENANT BAIL VVF

En séance du 18 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°2 du bail commercial jusqu'au 31 octobre 2021.

L'étude VVF étant toujours en cours, le conseil municipal valide une prolongation du bail jusqu'au 31 octobre 2022 (date de fin d'exercice pour VVF Villages) pour un loyer de 43 000€ HT afférant à ce nouveau bail

Notre commentaire :

L'étude en cours doit évaluer les travaux pour la rénovation du village de vacances mais aussi identifier les différents scénarios quant à son évolution. Nous avons tenu à rappeler que VVF est un partenaire solide, difficilement contournable, quelles que soient les options retenues. Par ailleurs, nous avons fait remarquer qu'outre le centre de vacances, il y avait tout un environnement (plage, tennis, buvette...) sur lequel nous devons garder la maîtrise. Les échanges ont montré une large convergence sur ces questions.

6 - DECISIONS MODIFICATIVES

Il s'agit là d'une décision technique sur des écritures comptables modificatives

7 - TARIFS REGIES COMMUNALES 2022

Il y a très peu de modifications par rapport à l'an passé, seuls le repas livré à ALSH par l'EHPAD qui passe de 3,60€ à 3,70€ et les branchements électriques sur le marché sont en hausse légère.

Le conseil municipal valide les tarifs des services publics locaux.

8 - BESOINS EN CONTRACTUELS 2022

Le conseil municipal valide le recrutement de 8 contractuels + 1 poste d'agent technique à temps complet pour assurer le service :

- 3 postes à 35h - 1 poste à 20h - 1 poste à 24.5h - 1 poste à 9h - 1 poste à 7.5h - 1 poste à 8h

Notre commentaire :

Les demandes formulées sont effectivement justifiées, soit par un accroissement de l'activité soit pour remplacer des départs. Cependant, la maîtrise de la masse salariale est un élément budgétaire essentiel. Nous avons demandé qu'un prochain conseil consacre un point d'ordre du jour sur les évolutions,

les perspectives et les stratégies en matière de ressources humaines. En effet, comme débattu en séance, certaines activités comme l'ALSH sont supportées par la commune mais bénéficient à d'autres. Une reprise par Cauvaldor par exemple pourrait être envisagée.

9 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Questions de Madeleine Cayre

- La location des logements au dessus de la médiathèque sera t-elle renouvelée ?

Réponse du maire : Les travaux du collège devant débuter cet été, il faudra reloger des personnes. C'est pourquoi la mairie souhaiterait ne pas les remettre en location afin de permettre un relogement dès le début des travaux.

- Il manque des compte-rendus sur le site internet de la maire, certainement à cause d'erreurs dans la reprise de données.

Colette Verger note l'excellent travail du conseil municipal des jeunes

Michel Levet confirme l'avancement du câblage en fibre optique malgré quelques retards ponctuels

Hors séance du Conseil :

- Michel Levet est interpellé par un habitant sur les travaux rue du Barri de Brive qui empêchent la livraison de mazout pour le chauffage. Michel Levet va voir avec les entreprises concernées
